

Label Made in Luxembourg :

113 nouvelles entreprises pour mettre en valeur l'origine luxembourgeoise

Remis deux fois par an par la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce, le label «Made in Luxembourg» édition automne 2018 a été décerné à 113 entreprises le 22 octobre. Cette cérémonie était l'occasion de découvrir également ce que le label «Made in Luxembourg» en tant que marque collective signifie concrètement, et quels symboles une entreprise a le droit d'utiliser dans sa communication.

Le label «Made in Luxembourg» étant décerné pour un ou plusieurs produits ou services est un label bien connu du grand public, à la fois repère pour le consommateur et source de fierté pour les entreprises qui le détiennent. 113 d'entre elles s'étaient données rendez-vous pour la remise officielle du label lors d'une soirée ouverte par Tom Wirion, directeur général de la Chambre des Métiers.

Créé en 1984 à l'initiative du ministère des Affaires étrangères, de la Chambre des Métiers et de la Chambre de Commerce, le label «Made in Luxembourg» reste l'un des piliers de la



reconnaissance des produits et services élaborés dans le pays. Renouvelé en 2014, il joue désormais un rôle de plus en plus important non seulement pour les entreprises mais également pour les consommateurs. Le «Made in Luxembourg» peut en même temps être compris comme un élément de la stratégie du «Nation Branding».

Alors que le label «Made in Luxembourg» est de plus en plus sollicité, il importait cette année à la

Chambre des Métiers et à la Chambre de Commerce de mettre en lumière le label lui-même, sa nature et sa fonction. En bénéficiant d'une visibilité accrue grâce au label, les produits et services labellisés contribuent aussi à la promotion ainsi qu'à la crédibilité de la marque «Made in Luxembourg», car une appellation sur un produit ne répondant pas aux attentes du consommateur peut porter préjudice à l'ensemble des entreprises. Iris Depoulain, Commissaire aux droits d'auteur et droits voisins au

ministère de l'Economie, a expliqué dans son discours ce qu'une marque collective représente pour son utilisateur, à quoi l'utilisateur s'engage non seulement vis-à-vis du consommateur mais également vis-à-vis des autres utilisateurs de la marque. Elle a terminé sa présentation en donnant des exemples comment intégrer des symboles dans la communication de l'entreprise.

Il est donc clair qu'une marque collective, bien exploitée, peut devenir un puissant instrument oeuvrant en faveur du développement national. En conséquent, le «Made in Luxembourg», étant un élément de la stratégie de communication de l'entreprise, il fait également partie intégrante de la stratégie «Nation Branding».

Ensuite Serge Quazzotti, directeur de l'Institut de la Propriété Intellectuelle Luxembourg - IPIL, a présenté les missions et le service public mis à disposition des entreprises par l'intermédiaire de l'IPIL. Il a insisté sur le fait qu'il y a toujours un gros besoin de bien sensibiliser et d'informer surtout les petits acteurs. Il est primordial de leur permettre de bien comprendre ce qu'est la propriété intellectuelle, dont fait partie la marque, pourquoi et où elle est importante pour eux.

113 nouvelles entreprises labellisées

Après les explications de Madame Depoulain et Monsieur Quazzotti, Tom Wirion et Jeannot Erpelding, directeur des Affaires internationales auprès de la Chambre de Commerce ont procédé à la remise du label «Made in Luxembourg» à 113 nouvelles entreprises actives dans des secteurs très variés, les encourageant à afficher l'origine de leur savoir-faire et à véhiculer cette image de marque.

Ces entreprises sont conscientes qu'elles peuvent dès à présent compter sur ce symbole de reconnaissance. A elles de l'utiliser fièrement et à se démarquer de leurs concurrents.

Après la remise officielle du label, la soirée s'est poursuivie autour d'un cocktail, l'occasion pour chacun de discuter et d'échanger avec celles et ceux qui font aussi partie du cercle «Made in Luxembourg». La soirée était animée par Christian Schmit.

Découvrez la liste des entreprises ayant obtenu le label : http://www.cc.lu/uploads/media/Liste_des_entreprises_labellisees.pdf

Source : Chambre des Métiers et Chambre de Commerce